

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire

PAR ARRÊTÉ n°002-2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet, présenté par le syndicat mixte du Scot Sud Loire, de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Loire.

Objet de l'enquête

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions dans le cadre du projet de révision du schéma de cohérence territoriale par le Syndicat Mixte Scot Sud-Loire.

Le Syndicat Mixte Scot Sud Loire est un établissement public local, dont le Président est Monsieur Christophe BAZILE.

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou d'un bassin de vie, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Il fixe les objectifs et orientations du territoire à 20 ans en matière de sobriété foncière, de logement, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique et alimentaire, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de risque et de préservation des ressources naturelles.

Le Scot Sud Loire couvre le périmètre des 4 intercommunalités du sud Loire soit 198 communes et plus de 600 000 habitants.

Les quatre intercommunalités couvertes par le Scot Sud Loire sont les suivantes :

- Saint-Étienne Métropole ;
- Loire Forez agglomération ;
- La Communauté de Communes de Forez-Est ;
- La Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Le Scot Sud Loire doit :

- Affirmer le Sud Loire comme étant un pôle d'équilibre d'envergure métropolitaine au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Confirmer une attractivité nouvelle : bien que le Sud Loire soit aujourd'hui en progression démographique, des disparités importantes persistent entre certains territoires ;
- S'appuyer sur la force d'un bassin de vie multipolaire, structuré autour de différents pôles d'envergure territoriale différente mais participant tous à la structuration du territoire ;
- Permettre à la centralité majeure que constitue Saint-Étienne de poursuivre sa mutation ;
- Intégrer les problématiques des secteurs ruraux comme une composante majeure du projet de territoire en leur permettant de maintenir et de développer des activités économiques et des services tout en préservant leur identité, leur patrimoine et leurs vocations d'espaces naturels et agricoles ;
- Miser sur les forces et les acquis économiques du territoire en en faisant un pôle économique majeur et <multi-spécialisé > contribuant à la dynamique de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Étienne ;
- Lutter contre l'étalement urbain et promouvoir l'utilisation prioritaire des espaces déjà urbanisés ;
- Lutter contre la dévitalisation commerciale des centres-villes et des centres-bourgs ;
- Préserver les capacités de production agricole en vue d'établir une stratégie alimentaire en lien avec la profession agricole et préserver les terroirs à forts enjeux ;
- Améliorer l'accessibilité multimodale du territoire et valoriser l'étoile ferroviaire stéphanoise ;
- Inscrire le Sud Loire dans les réponses aux défis énergétiques et la préservation de la ressource en eau ;
- Améliorer la protection et la valorisation des ressources naturelles ;
- Placer le fleuve Loire comme un élément fédérateur du territoire.

Le processus de concertation a permis d'enrichir et de conforter les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et sa déclinaison dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui sont les deux documents majeurs composant le projet de révision du Scot Sud Loire.

Les objectifs retenus dans le PAS sont les suivants :

Communauté de communes des Monts du Pilat, Mairie de Bourg-Argental, Place de l'hôtel de ville, 42220 Bourg-Argental, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Saint-Étienne Métropole, 2 Avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne, le lundi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h00, le mardi : de 08h30 à 12h30 de 13h15 à 17h00, le mercredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h00, le jeudi : de 08h30 à 12h30 de 13h15 à 17h00, le vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h00.

Loire Forez agglomération, 17, Boulevard de la Préfecture, 42600 Montbrison, du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

En Mairie de :

Feurs, 4bis Place Antoine Drivet, 42 110 Feurs, du lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17h, samedi matin, 9 h à 12 h. Montbrison, Place de l'Hôtel de Ville, 42 600 Montbrison, Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h.

- au format papier, sur les lieux des permanences définis ci-dessous.
- au format numérique, sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante : <https://www.scot-sudloire.fr/scot-2024> et sur le site PubliLégal à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-sud-loire>

Un ordinateur sera tenu à disposition du public au siège de l'enquête afin de lui permettre de consulter le dossier au 46 rue de la Télématique et au 10 rue Marius Patinaud à Saint-Etienne les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Ces éléments pourront également être consultés sur un poste informatique accessible gratuitement dans les sièges d'EPCI.

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors de 17 permanences qui se tiendront :

Lieux des permanences	Jour	Horaires
Mairie d'Andrézieux-Bouthéon, 5, Avenue du Parc, 42160 Andrézieux-Bouthéon	Lundi 12-mai	14h30-17h30
Mairie de Balbigny, 20, Rue du 11 novembre, 42510 Balbigny	Jeudi 15-mai	9h-12h
Communauté de communes Forez Est, 6 Place Paul Larue, 42110 Feurs	Jeudi 15-mai	14h-17h
Mairie de Noirétable, 1 Rue Claude Peurière, 42440 Noirétable	Samedi 17-mai	9h-12h
Communauté de communes des Monts du Pilat, en mairie de Bourg Argental, Place de l'hôtel de ville, 42220 Bourg-Argental	Lundi 19-mai	14h-17h
Mairie de Chazelles sur Lyon, 12, Rue Armand Bazin, 42140, Chazelles-sur-Lyon	Mardi 20-mai	9h-12h
Mairie de Firminy, 2 Place du Breuil, 42700 Firminy	Mardi 27-mai	9h-12h
Saint-Étienne Métropole, 2 Avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne	Mardi 27-mai	13h30-16h30
Mairie de Saint-Just-Saint-Rambert, 8 Boulevard de la Libération, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert	Mercredi 28-mai	8h30-11h30
Mairie de Veauche, Place Jacques Raffin, 42340 Veauche	Mercredi 04-juin	8h30-11h30
Mairie de Saint-Genest-Malifaux, 1 Place de l'hôtel de ville, 42660 Saint-Genest-Malifaux	Jeudi 05-juin	8h30-11h30
Mairie du Bessat, 50, Rue du Féria, 42660 Le Bessat	Jeudi 05-juin	14h-17h
Loire Forez Agglomération, 17, Boulevard de la Préfecture, 42600 Montbrison	Vendredi 06-juin	13h30-16h30
Mairie de Saint-Etienne, Place de l'hôtel de ville, 42000 Saint-Etienne	Mardi 10-juin	9h-12h
Mairie de Saint-Bonnet-le-Château, 23 Avenue Paul Doumer, 42380 Saint-Bonnet-le-Château	Mercredi 11-juin	10h-13h
Mairie de Rive-de-Gier, 48, Rue du Canal, 42800 Rive-de-Gier	Vendredi 13-juin	9h-12h
Mairie de Saint-Chamond, Avenue Antoine Binay, 42400 Saint-Chamond	Vendredi 13-juin	13h30-16h30